

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 08 Février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle Polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, G. DOZ, A. CHIRAUSSSEL, A. LOYET (+procuration de C. FAURE), M. BOUSCHON (+procuration de J. DURIEU), S. CIVIER (+procuration de P. GAILLARD), B. PERRUSSET P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+procuration de J. SOUBEYRAND), G. SAUCLES (+procuration de G. JALADE), JP. TIRAT, J. DAURY, P. BERRET (procuration de D. BERAL), B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO (procuration de F. BRECHON), P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+procuration de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC (procuration E. FARGIER), MN. DURAND (+procuration de JP. CONSTANT), F. NOGIER (+procuration de M. ALLAMEL), P. ROUX, M. DUBOIS, C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTHER), C. SUCHET, C. PASTRE (+procuration de F. DUMAS), MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 13

Votants 51

Absents : 4

Date de convocation : 01/02/2018

Absents : Messieurs : A. BASTIDE, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Convention de servitude au profit d'ENEDIS autorisant le passage d'une canalisation d'alimentation électrique sur la commune de Lachapelle sous Aubenas

Le Président indique que ENEDIS a saisi la CCBA afin d'obtenir une servitude autorisant le passage d'une canalisation d'alimentation électrique en souterrain sur la parcelle cadastrée section B n° 1311, à usage de voirie, sise sur le parc d'activités du Vinobre à Lachapelle sous Aubenas afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

En effet, la SCI Terremma propriétaire du lot situé en bout de la parcelle sus-désignée a un projet photovoltaïque qui nécessite une nouvelle canalisation électrique pour évacuer la production d'électricité.

La servitude s'entend par une canalisation souterraine d'une longueur de 2 mètres environ sur une bande d'1 mètre de large, ainsi que ses accessoires. La servitude est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la création d'une servitude de passage à titre gratuit d'une canalisation d'alimentation électrique sur la commune de Lachapelle sous Aubenas au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée section B n° 1311 sise parc d'activités du Vinobre à Lachapelle sous Aubenas telle qu'annexée à la présente délibération
- De préciser que tous autres frais relatifs à cette servitude sont à la charge d'ENEDIS
- D'autoriser le Président à signer la convention de servitude et tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en sous-préfecture de L'Ardeche »
L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 19 FEV. 2018

Le Président,
Louis BUFFET



en date du 19 FEV. 2018